

**Résumé des délibérations**  
**Comité des Statuts et Règlements**  
**24 février 2010**  
**Salle de conférence du Bureau national**  
**13 h 30**

**Présences** : M. Zinck (présidence), C. Poirier, S. Mullen, A. Picotte, C. Danik, D. Martin.

**1. Présidence**

Le Comité convient que M. Zinck assume la présidence. Le Comité des Statuts et Règlements est composé de six membres, dont quatre membres votants et deux membres non votants. C. Danik et D. Martin sont les membres du personnel non votants.

**2. Calendrier des réunions et Plan de travail**

Calendrier des réunions

Il est convenu de tenir les réunions de 13 h 30 à 15 h 30 le dernier mercredi du mois. D'autres réunions peuvent être convoquées au besoin en fonction des échéances. Les réunions peuvent commencer à 14 h 30 à la demande d'un membre.

Plan de travail (voir l'Appendice A)

Un plan de travail modifié pour 2010 sera remis aux membres pour orienter notre travail et informer le CEN de nos activités en 2010.

**3. Priorités pour 2010**

Il est convenu de mettre l'accent sur

- a) le vote électronique,
- b) le salaire et les avantages sociaux des futurs présidents.

Il est noté que les modifications doivent être envoyées au Conseil exécutif national pour la réunion régulière de mai.

Il est noté de veiller à ce que le conseiller juridique revoie toutes les modifications proposées.

## **Question du vote électronique**

Le Comité convient que l'expression « ou par d'autres moyens semblables » au paragraphe 27.2 autorise les modifications proposées. La discussion porte ensuite sur les Règlements, paragraphes 3.11, 3.12, 3.13, 3.16. Le Comité reconnaît que les Règlements actuels donnent la description d'un processus et qu'il conviendrait mieux d'adopter une politique à cette fin, politique qui peut ensuite être modifiée si les conditions changent.

Le Comité recommandera donc l'établissement de deux nouvelles politiques :

1. Une politique sur le vote postal qui englobera les dispositions notées ci-dessus et d'autres modifications requises;
2. Une politique sur le vote électronique qui traitera de cette question. C. Danik fournira le processus qui a été utilisé dans le projet pilote de vote électronique à la BdP, processus qui servira de base pour la rédaction de la politique.
  - Le Règlement 3.11 ne prévoit actuellement aucun autre type de scrutin que le vote postal – ce qu'il faudra modifier pour autoriser le vote électronique;
  - Le vote électronique ne concerne que le vote par Internet et non le vote par téléphone;
  - Nous maintiendrons le vote postal;
  - Préambule de l'article sur le vote dans les Statuts : « Tout scrutin est tenu conformément aux principes de confidentialité, de démocratie, de justice et de transparence. »
  - Les processus seront élaborés dans la politique.

Points à régler :

Processus de recomptage  
Rôle des scrutateurs dans le vote électronique  
Processus reliant les numéros de contrôle aux noms des membres et préservation de la confidentialité

## **Question du salaire et des avantages sociaux du président**

Changer le titre de l'article 34 Obligations contractuelles à Salaire et avantages sociaux du président.

Supprimer les paragraphes 34.1 et 34.2 – ne sont plus nécessaires.

Re-numéroter 34.3 à 34.1.

Modifier le nouveau paragraphe 34.1 comme suite :

L'Association accepte pour son président ~~le salaire et les avantages sociaux du président de l'ancienne Association des employé(s) en sciences sociales et elle constate qu'il s'agit d'un~~ salaire de groupe et niveau EX-2 de la catégorie de la direction dans la fonction publique fédérale et d'un ensemble d'avantages sociaux ~~ne dépassant pas de 20 % des coûts salariaux du salaire~~. Toute modification du salaire et des avantages sociaux est assujettie aux dispositions du paragraphe 33.9.

Une politique sera élaborée pour énoncer les conditions du contrat de travail des présidents. Cette politique traitera de questions tels les congés, les avantages sociaux, etc.

## **5. Identification des autres modifications proposées 2010-2011**

### **a) Examen des modifications proposées par le Comité en octobre 2008**

Le Comité convient de ne pas donner suite à ces modifications.

### **b) Autres questions relevées par les membres du Comité**

Le travail commencera en septembre sur de nouvelles modifications pour l'année suivante.

- Nouveau règlement stipulant que ni le Bureau national ni les sections locales de l'ACEP ne consentent de prêts aux membres.
- Processus de plainte – nécessité d'élaborer un processus pour recevoir et étudier une plainte et déterminer si la plainte devrait faire l'objet d'une enquête par un comité nommé par le CEN.
- Étendre le règlement – Discipline -
- Nécessité d'un règlement pour régler la question de la destitution des membres du CEN ou de sous-comités du CEN pour absentéisme.
- Nécessité d'un processus pour veiller à ce que les Règlements des sections locales se conforment aux Statuts et Règlements nationaux.
- Des modifications viendront d'un comité d'enquête en avril.
- Un examen complet des Statuts et Règlements doit être fait pour veiller à la cohérence entre eux. C'est le cabinet d'avocats qui a travaillé sur les Statuts et Règlements en 2008 qui l'a suggéré à l'ACEP. Phil Rosen, ancien administrateur au CEN, a offert son aide à cet égard.

## **6. Suivis pour la prochaine réunion**

C. Poirier et D. Martin fourniront pour la prochaine réunion les avis juridiques qui ont été reçus au sujet des Statuts et Règlements.

C. Danik fournira le processus de vote électronique utilisé lors de l'élection à BdP.

Ébauche du nouveau paragraphe 3.11

Ébauche de politique sur le vote postal – à fonder sur les dispositions actuelles des Règlements.

Ébauche de politique sur le vote électronique – à fonder sur le processus de la BdP.

Ébauche de politique sur les conditions d'emploi des présidents – à fonder sur le contrat actuel du président.

## **7. Prochaine réunion**

Mercredi 31 mars 2010 à 13 h 30.

## **8. Levée de la séance**

La séance est levée à 15 h 30.

## **Appendice A - Calendrier du plan de travail 2010**

Mars et avril 2010

- Préparer l'ébauche des modifications aux Statuts et Règlements.
- Informer le CEN de l'avancement des travaux.

Mai

- Proposer les modifications aux Statuts et Règlements au CEN à sa réunion de mai et recommander leur approbation.

Juin

- Approbation finale du CEN des modifications proposées.
- Messages aux dirigeants et présidents des sections locales sur les modifications à venir.
- Informer le Comité des candidatures, si c'est une année d'élection.
- Le Comité informe toutes autres parties au besoin.

Juillet et août

- Le travail se poursuit sur les trousse de l'AGA.
- Le Comité se réunit seulement si c'est nécessaire.

Septembre

- Communication avec les présidents et dirigeants des sections locales au besoin.
- Élaboration du plan de travail 2011.

Octobre

- Le Comité soumet le projet de plan d'action 2011 au CEN pour orientation.

Novembre

- Le Comité répond aux membres à l'AGA.

Décembre

- Le Comité se réunit seulement si c'est nécessaire.